



VILLE DE POLIGNY

PERMISSION DE VOIRIE

Date de la demande :

Demande suivie par : P.PRILLARD L.DEQUINCEY AUTRE :

Cette permission de voirie est à envoyer au moins 10 jours avant la date de début des travaux ou du déménagement à :

Police Municipale - Pôle administratif - 4 rue du Champ de Foire - 39800 POLIGNY
police-municipale@ville-poligny.fr

Nom et prénom du demandeur :

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Signature du requérant :

Nature de la demande (travaux, déménagement...) :

Date des travaux/déménagement :

Lieu :

Durée des travaux/déménagement :

Nombre de places souhaitées :

Immatriculation des véhicules :

Remarques particulières :

Signature Mairie :

Permission accordée le

Prévoir des panneaux d'interdiction de stationnement à retirer aux Ateliers Municipaux - 15 bis avenue Gagneur du lundi au vendredi de 7h30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 maxi